

**VILLE DE PONTARLIER**  
**REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
CANTON DE PONTARLIER

**Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire**

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –  
Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement rue des  
Lavaux du 10 au 30 juin 2025.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles  
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise SNCTP pour prolonger l'arrêté n° 536 du mai  
2025 afin de réglementer la circulation et d'interdire le stationnement pour  
réaliser des travaux de terrassement pour branchement électrique souterrain à  
hauteur du 9, rue des Lavaux, du mardi 10 au lundi 30 juin 2025,

VU l'avis favorable du STA en date du 6 juin 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de  
ses concitoyens et la commodité de la circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation**

**Du mardi 10 juin 2025, 7 h 30 au lundi 30 juin 2025, 18 h 00, la chaussée  
sera réduite et la circulation sera réglementée par alternat par feux tricolores :**

- rue des Lavaux : à hauteur du n° 9.

**ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement**

**Du mardi 10 juin 2025, 7 h 30 au lundi 30 juin 2025, 18 h 00, le  
stationnement sera interdit à tout véhicule :**

- rue des Lavaux : à hauteur du n° 9.

**ARTICLE 3 –**

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté  
seront mis en place par l'entreprise concernée.

.../...

#### ARTICLE 4 -

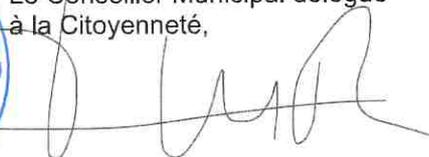
Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 6 juin 2025

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. SNCTP
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation  
Le Conseiller Municipal délégué  
à la Citoyenneté,

  
Romuald VIVOT